

leur permettre de reprendre leur publication, en changeant le nom des deux journaux, désignés désormais sous le titre de *Gazzetta di Malta* et de *Kabarcatolicu*. Le troisième journal qui avait mérité les censures canoniques, le *Movimento*, a voulu, avant de se soumettre, en appeler au Saint-Siège, et en attendant il a dû suspendre sa publication.

D'autres nouvelles apportées ici par le dernier courrier de Malte montrent que l'excès même du mal, si fermement dénoncé par le Saint-Siège et par l'évêque Mgr Pace, a fini par produire une réaction salutaire. Un avocat nommé Lamit, chef du groupe le plus obstiné à exploiter le sentiment national mal entendu contre les actes de l'autorité ecclésiastique, avait réuni dernièrement en meeting près de trois cents adeptes de ce groupe : et là, on avait lancé les plus violentes invectives contre l'évêque, jusqu'à prétendre le déclarer déchu de sa charge pastorale. Mais aussitôt, dans toutes les classes de la population catholique de Malte, il s'est produit un vaste mouvement d'adhésion et de filial attachement à l'évêque si indignement outragé. Toutes les sociétés catholiques, de nombreuses députations du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie se sont rendus solennellement à l'évêché pour offrir à Mgr Pace l'hommage de leur respect et de leur dévouement, et pour lui exprimer toute leur réprobation des outrages auxquels il avait été en butte de la part de fils dénaturés. Parmi les députations du clergé, on remarquait notamment celle du chapitre de Saint-Paul, qui un moment avait paru hésiter au sujet de l'adhésion aux actes de l'autorité épiscopale. Ainsi le triomphe de cette autorité et par là même de celle du Saint-Siège, qui l'a constamment soutenue, ne pouvait être plus éclatant.

Il est à souhaiter qu'il en soit de même en Italie à propos de l'agitation artificiellement suscitée contre l'évêque de Bari, quoiqu'il y ait ici cette grave difficulté en plus que l'esprit de révolte est excité et soulevé par le gouvernement lui-même. C'est lui, en effet, qui a prétendu déposer l'évêque légitime, Mgr Mazzella, et l'obliger par toutes sortes de sévices à s'exiler de son diocèse, sans pouvoir, bien entendu, lui enlever son autorité spirituelle. Or, en vertu de cette autorité, Mgr Mazzella a dû récemment suspendre *a divinis* trois prêtres de son diocèse, qui s'étaient permis d'entendre les confessions des fidèles sans y être autorisés par lui. Ces trois prêtres n'ont pas tardé à faire leur soumission ; mais la conduite si légitime de l'autorité épiscopale dans cette question